

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 025-493901102-20241204-DEL2024_CA_86-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 04 décembre 2024

Délibération n°86

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 07 novembre 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme CHOUX – Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. FROEHLIY – M. GUY - Mme PRESSE

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLIY)

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DU DOUBS

Il est proposé que l'EPF et l'ADIL s'engagent, dans le cadre d'une convention, à partager leur expertise et à travailler sur des actions de sensibilisation et de promotion de dispositif de Bail Réel Solidaire (BRS) dans le cadre de l'OFS de l'EPF Doubs BFC.

L'EPF et l'ADIL souhaite mettre en œuvre un partenariat reposant sur les actions suivantes :

- échanger des informations sur le dispositif de BRS
- échanger des informations sur des projets en cours de montage sur des opérations immobilières utilisant le BRS dans le département du Doubs
- réaliser des opérations de communication pour promouvoir des opérations immobilières avec le dispositif BRS
- préparer des actions conjointes pour étudier la phase de déploiement
- préparer une nouvelle convention qui sera mise en œuvre en phase de déploiement du dispositif qui présentera l'accompagnement des particuliers intéressée par une acquisition via le dispositif BRS.

L'ADIL étudiera la compatibilité du dispositif BRS avec d'autres dispositifs d'accession à la propriété.

Les 2 parties s'engagent à respecter la confidentialité sur tous les documents partagés dans le cadre de cette collaboration et qui ne sont pas à destination du public.

Les signataires de la convention à intervenir s'engagent à s'informer mutuellement de toutes les actions de communication qu'ils mèneront autour des actions réalisées en application de ce projet de convention cadre.

Sur les documents relatifs aux actions communes, l'ensemble des signataires s'engagent à :

- Afficher les logos des structures signataires et des partenaires financiers, sur tous les supports présentant les actions concernées;
- Présenter de façon claire les engagements respectifs des différents partenaires.

Il est proposé que cette convention prenne effet dès signature des parties et expire le 31 décembre 2025. Au terme de celle-ci, les parties examineront l'opportunité de reconduire le partenariat en l'état ou de l'adapter.

Cette convention ne donnera pas lieu à des versements financiers entre les 2 parties.

Au vu de l'intérêt de mutualiser les savoirs-faires et les connaissances dans le domaine de l'habitat et plus précisément du bail réel solidaire, il est proposé au Conseil d'administration la mise en place d'une convention de partenariat entre l'EPF Doubs BFC et l'ADIL du Doubs.

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20241204-DEL2024_CA_86-DE



Commune de
L'ÉCLUSE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

DECIDE

- de la mise en place, pour l'année 2025, de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs et selon les dispositions décrites ci-avant,

ET AUTORISE

- le directeur à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY